

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 05/07/2017, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence du Maire, Sylvain QUOIRIN.

Présents : Mesdames Stéphanie DESPRETS, Danielle CHARTON.
Messieurs David ALRIVIE, Thierry BRUGGEMAN, Jean-Pierre GALLOIS, Sylvain QUOIRIN, Stéphane ROLLET,

Pouvoirs : Guy PIQUET pouvoir à Sylvain QUOIRIN
Franck BLANCHARD pouvoir à Jean-Pierre GALLOIS
Ariane VEILANDE pouvoir à Stéphanie DESPRETS

Absents excusés : Véronique MOULIN, Franck WILFART, Coralie ARNOLD

Monsieur Thierry BRUGGEMAN a été nommé secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du 19 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

Modification des statuts de la Communauté de Communes de Serein Armance N° 001 – 10/07/17

Dans le cadre de l'application de la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), Monsieur le Préfet de l'Yonne, a, par arrêté n° PREF/DCPP/SRC/2016/0533 du 24 octobre 2016, créé un nouvel établissement intercommunal à fiscalité propre, à savoir la Communauté de Communes Serein et Armance, issu de la fusion des communautés de communes Seignelay-Brienon et Florentinois.

Conformément au dit arrêté, cet établissement exerce actuellement les compétences antérieurement assumées par les 2 anciennes communautés de communes jusqu'à définition des compétences précises de ce nouvel organisme.

Dans cet esprit, et après que la commission constituée pour ce sujet se soit réunie et ait œuvré pour établir un nouveau projet de statuts pour cet établissement. Ces derniers assurent tant les conditions de fonctionnement de cet établissement que son périmètre d'intervention au travers de compétences obligatoires et facultatives.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les statuts tels que présentés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE les statuts tels que présentés,**
- **Autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 10

**Recensement de la population : Rémunération des agents recenseurs
N° 002 – 10/07/17**

Monsieur le Maire informe que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 Février 2018.

Pour cela il convient de nommer par arrêté deux agents recenseurs et un coordinateur communal chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Le salaire versé aux agents recenseurs est défini comme suit :

- Paiement à la feuille, par habitant et par logement au prorata de la subvention obtenue qui sera versée à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Donne son accord,**
- **Autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 10

**Facturation Eau
N° 003 – 10/07/17**

Monsieur le Maire informe de la demande d'un administré pour une réduction de sa facture d'eau, suite à une fuite.

Il s'agit de faire un avoir essentiellement sur l'assainissement dès lors que cette fuite n'est pas passée dans le réseau collectif.

Ce cas sort du cadre spécifié dans le règlement de l'eau.

Il est précisé que le CCAS est aussi disponible pour aider les administrés à constituer les dossiers de demande d'aides

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

- **REFUSE cette réduction de facture,**
- **Autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 2 Contre 7 Abstention : 1

**Balise de géolocalisation
N° 004 – 10/07/17**

Monsieur le Maire propose d'équiper un autre véhicule de la commune d'un système de géolocalisation.

Le camion et la mini-pelle étant déjà équipés, il reste le CITROEN berlingo.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité :

- **Donne son accord**
- **Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 7 Contre : 2 Abstention : 1

**Projet DUC
N° 005 – 10/07/17**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'extension de l'usine DUC de Chailley ayant pour actionnaire principal l'entreprise hollandaise PLUKON.

Le projet consiste à doubler la production.

Trois critères importants pour la décision favorable ont été soulevés et notifiés par le commissaire enquêteur le 5 juillet 2017 à la maire de Chailley, en présence de Monsieur le Maire Sylvain QUOIRIN et d'une déléguée représentant le collectif des habitants de la Grande Rue concernés par le trafic.

- Critère n° 1 : Dévier le trafic de poids lourds passant de 73 camions / jour à 135, évitant la traversée de Venizy.
- Critère n° 2 : Satisfaire les besoins en eau de la production et le traitement tertiaire sans impact sur l'environnement.
- Critère n° 3 : Les odeurs devront être traitées radicalement pour que les habitants des hameaux et de Venizy ne soient pas gênés.

Ces trois critères feront l'objet de négociations particulières et approfondies avec l'actionnaire principal et les autorités.

Si ces trois critères sont satisfaits, la commune de Venizy répondra favorablement à l'extension de ce projet.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Donne son accord**
- **Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 10

**Peinture intérieure de la Maison de la Culture
N° 006 – 10/07/17**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de refaire les peintures intérieures de la Maison de la Culture.

Les devis présentés sont :

L'entreprise LABAUME : 12 596.80 € HT
L'entreprise ASPECT 10 394.00 € HT

Le devis sélectionné comme le mieux disant est celui de l'entreprise LABAUME (entrepreneur locale) pour un montant de 12 596.80 € HT, soit 15 116.16 € TTC.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Donne son accord**
- **Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 10

**Décision Modificative n° 2 – BUDGET EAU
N° 006 – 10/07/17**

Afin de pouvoir payer les redevances à l'agence de l'eau, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité de passer la décision modificative ci-dessous sur le budget EAU 2017:

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 014 : Atténuation de produits		
701249 : Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	+ 9 000 €	
706129 : Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	+ 600 €	
Chapitre 011 Charges à caractère		
6061 : Fournitures non stockables		- 9 600 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** la modification ci-dessus :
- **DONNE** son accord, pour le virement de crédit ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Vote : Pour 10

INFORMATIONS

Ecole :

Bilan année 2016/2017

Cette année représente la fin d'un cycle pour l'école des 2 fontaines. Les élèves inscrits à Venizy ont pu suivre des enseignements auprès de 5 professeurs et des NAP pour la 3^{ème} et dernière année. A la prochaine rentrée ce sont 4 enseignants qui se répartiront les élèves et les NAP seront supprimées.

L'année scolaire s'est déroulée convenablement avec des projets éducatifs réussis dans l'ensemble.

Rentrée 2017

Etats des lieux

Des changements notables auront lieu à la prochaine rentrée pour les écoliers ; les familles et l'ensemble de la communauté éducative (enseignants et personnels de la commune) :

Tout d'abord, l'officialisation de la semaine des 4 jours pour notre école a été annoncée la semaine dernière. Désormais, l'école sera ouverte les lundis ; mardis ; jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Ensuite, le retour à la semaine des 4 jours conduit à l'arrêt des NAP, pour lesquelles finalement aucun rapport n'a permis de dire si elles avaient un impact positif ou négatif sur le rythme des enfants.

Par ailleurs, l'inspection académique au cours de l'année 2016/2017, nous a signifié la fermeture d'un poste d'enseignant pour la rentrée 2017 eu égard à la baisse des effectifs. C'est pourquoi l'an prochain la répartition des élèves se fera ainsi :

Madame Bassi : Petite section + Moyenne Section

Monsieur Maitrepierre : Grande section + CE1

Madame Vauthier : CP + CE2

Madame Villers : CM1 + CM2

Monsieur Rahaoui ayant obtenu sa mutation pour un établissement auxerrois.

Perspectives

Selon l'état des lieux établi ci-dessus, la commune a été contrainte de restructurer son fonctionnement pour la rentrée :

- 1) des emplois du temps de personnels communaux redéfinis individuellement
- 2) poursuite de l'objectif d'une école dynamique et accessible à tous pour éviter les fuites, c'est pourquoi la garderie périscolaire ouvrira jusqu'à 18h30
- 3) ouverture d'un atelier loisir créatif le mercredi matin afin de palier l'arrêt de l'école du mercredi et rendre un service municipal aux familles. Une analyse sera faite fin septembre sur le nombre d'inscrits.
- 4) La commune accompagnera également la réussite des élèves avec la création en collaboration avec les enseignants d'une étude dirigée le lundi et jeudi de 16h45 à 17h30.

Pour la rentrée 2017 une attention particulière sera donnée aux nouveaux projets (ateliers créatifs + études dirigées) qui seront suivis et évalués pour qu'ils se déroulent avec efficacité.

Communauté de Communes Serein Armance :

Antenne téléphone mobile, le partenaire principal sera BOUYGUES TELECOM
Ouverture de poste pour la communication
Convention pour les gens du voyage
Tarif stationnement bateau pour le port
Elaboration du règlement intérieur
Voirie : des priorités ont été répertoriées par la commission pour la commune de Venizy

CCAS :

Problème d'enfants placés chez les grands-parents
Administré sans couverture sociale
Etude en cours pour repérer et s'occuper des personnes isolées sur la commune.

Manifestations :

Les besoins seront définis à l'avance pour que le service administratif gère les commandes et le suivi des factures.

Date des prochains conseils municipaux :

Lundi 18 septembre 2017 à 19 heures
Lundi 16 octobre 2017 à 19 heures
Lundi 20 novembre 2017 à 19 heures

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.
et ont signé au registre les membres présents.**

Délibération n° 001 – 10/07/2017 : Modification des statuts de la Communauté de Communes de Serein Armance
Délibération n° 002 – 10/07/2017 : Recensement de la population : Rémunération des agents recenseurs
Délibération n° 003 – 10/07/2017 : Facturation Eau
Délibération n° 004 – 10/07/2017 : Balise de géolocalisation
Délibération n° 005 – 10/07/2017 : Peinture intérieure de la Maison de la Culture
Délibération n° 006 – 10/07/2017 : Décision Modificative n° 2 – BUDGET EAU